

Conseil Municipal du 21 mai 2015

Point B – Réglementation de l'occupation et usage de l'espace public Intervention de Stéphane Prat pour le groupe EELV

Monsieur le Maire,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération, soumise à notre vote ce soir par nos collègues de l'opposition membres du groupe socialiste, a pour objet la réglementation de l'occupation et de l'usage de l'espace public. Pour mémoire, ce que l'on appelle espace public est la partie du domaine public non bâti affecté à l'usage public. A Ivry, cela représente 90 hectares sur les 612 que compte notre territoire. L'entretien et l'usage de l'espace public est un élément important du « bien vivre » ensemble et revêt donc une importance particulière.

En 2012, nous avions adopté ici même une Charte des Espaces Publics. Ce document donne les grandes orientations et priorités fixées pour un aménagement durable de l'espace public. Il avait d'ailleurs été plutôt bien accueilli, avec un vote pour du groupe socialiste.

Si la délibération proposée va plutôt dans le bon sens avec la demande de simplification, d'une meilleure communication et application de l'ensemble des dispositions et documents relatifs à l'espace public, je regrette que nos collègues socialistes n'aient pas jugés utile de participer au débat prévu en Commission Développement de la Ville sur ce sujet. Nous aurions pu ainsi enrichir cette délibération des travaux en cours sur cette question, y compris avec les propositions de l'Administration.

D'autre part, le site internet de la ville vient de subir une refonte des pages consacrées à la délégation que j'occupe dans un onglet « cadre de vie et environnement ». Ainsi toutes les informations concernant les déplacements – avec une carte des pistes cyclables, une liste des zones 30, le stationnement mais aussi la propreté avec les jours de collecte des ordures ménagères, des encombrants sont à présent mieux identifiées et plus accessibles.

Je ferai cependant quelques remarques sur les propositions figurant dans cette délibération. Tout d'abord, concernant la réalisation des bilans et états des lieux précis réclamés, je rappelle que la plupart de ceux-ci mais notamment celui sur le service public d'élimination et de gestion des déchets font l'objet, toutes les années, d'un débat tant en commission qu'au sein de cette assemblée. Sur la question du stationnement payant, j'ai demandé à l'administration un travail de bilan qui sera présenté et discuté à la fin de cette année.

Celui-ci sera accompagné de propositions pour une refonte de la politique tarifaire du stationnement ainsi que son évolution.

Ainsi, nous continuons à travailler sur la réduction de l'emprise de l'automobile sur l'espace public qui est un levier important dans la lutte contre le réchauffement climatique. De la même manière, la mise en œuvre de la « ville apaisée » va se poursuivre avec des aménagements durables pour un espace mieux partagé (développement des pistes cyclables, des cheminements piétonniers et application d'une limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la voirie hors axes routiers les plus importants). Une attention particulière sera apportée à la sécurisation des abords des groupes scolaires et autres lieux accueillant du public.

Au nom du groupe EELV, je souscris à la demande faite par le groupe socialiste, une fois n'est pas coutume, pour que nous montrions une plus grande fermeté face au non-respect de la réglementation sur l'occupation et l'usage de l'espace public qu'il s'agisse de stationnement gênant, de dépôts sauvages et autres actes d'incivilités. D'ailleurs, un décret paru en mars dernier, aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voie publique. Ils sont désormais punis par une amende de 450 euros. Nous allons donc prendre les dispositions nécessaires pour que nos gardes urbains puissent appliquer ce décret.

La réglementation existe, nous disposons d'agents compétents pour la faire respecter.

Cependant, notre territoire est en plein développement, notamment avec Ivry Confluences et la Zac du Plateau, l'arrivée de nouveaux habitants avec la livraison de logements,

d'équipements et d'espaces publics demandera aux services municipaux ayant en charge la gestion de l'espace public un surplus d'attention. C'est pourquoi, si nous voulons un espace public mieux partagé et respecté par tous, il nous faut, malgré le contexte financier difficile, donner des moyens importants aux services municipaux concernés. Il nous faut également redonner de la cohérence et de la lisibilité aux actions que nous menons.

Aussi, comme vous l'a dit ma collègue Sabrina Sebaihi, nous avons soumis à M. le Maire des propositions détaillées à ce sujet. La prévention et la sanction de l'usage illégal de l'espace public doivent être traitées de manière plus transversale. Les gardes urbains, les ASVP ainsi que les services municipaux du cadre de vie, de l'hygiène, du commerce doivent travailler de concert sur ce sujet.

Je terminerai en citant l'intervention du groupe socialiste lors du débat en Conseil Municipal de juin 2012 sur l'adoption de la Charte des Espaces Publics : « aménager l'espace public pour créer des lieux répondant aux attentes de tous les usagers relève d'un processus d'élaboration long et difficile. Il faut tenir compte d'une multitude d'acteurs ayant chacun leur logique, leurs enjeux, leurs propres besoins et donc des attentes très diverses à prendre en compte ».

Parce que nous souhaitons continuer à travailler cette question collectivement y compris avec les groupes de l'opposition, comme j'ai eu l'occasion de le faire récemment pour l'adoption de la charte des antennes-relais, le groupe EELV votera pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.